

## **SECRETARIAT GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE**

**Note d'information n°112 en date du jeudi 7 mai 2015**

**Objet : Commission Permanente du 24 avril 2015**

---

***A l'intention des membres du CNEC, des directeurs diocésains, des responsables congréganistes, des responsables académiques et nationaux des APEL, des organismes nationaux, des organisations professionnelles de chefs d'établissement et des syndicats de salariés.***

**\* \* \***

- **Les actualités**

- **Rencontre avec la Ministre de l'Education Nationale de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur**

Suite à sa demande résultant des propos tenus par un chargé de mission de la Ministre, le 27 mars, M. Pascal Balmand a rencontré Mme Najat Vallaud-Belkacem.

L'entretien a été l'occasion de lever tout malentendu et de nous apporter les garanties indispensables sans lesquelles la participation loyale de l'Enseignement Catholique à la mobilisation pour les valeurs de la République n'aurait été qu'un faux-semblant.

L'échange s'est prolongé sur la politique des moyens au regard des engagements pour les réussites avec notamment les critères de mixité de la population accueillie dans l'établissement, l'effort pédagogique et éducatif mené au service des réussites et l'accompagnement à l'orientation.

- **Rencontre avec le Secrétaire Général de l'Elysée**

Après les propos parfois ambigus de divers responsables politiques sur la laïcité, le Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique a rencontré, le 14 avril dernier, M. Jean-Pierre Jouyet, Secrétaire Général de l'Elysée, pour lui faire part de l'intérêt d'une clarification de la notion même de laïcité.

Cette rencontre qui s'est déroulée dans un excellent climat.

- **Les suites du courrier au Premier ministre**

Suite à son courrier du 26 mars adressé au Premier Ministre pour lui faire part de son souci de voir progressivement remis en cause un traitement équitable des enseignants exerçant dans nos établissements, M. Pascal Balmand a reçu le 17 avril une réponse du Premier ministre l'informant qu'il avait transmis sa correspondance à la Ministre de l'Education Nationale de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur pour qu'elle examine de façon approfondie la situation.

- **Salon des Maires et des collectivités locales**

En 2015 ce salon se déroulera les 17, 18 et 19 novembre. Nous avons décidé d'être à nouveau présents au salon des maires et des collectivités locales, pour nous inscrire dans la durée et surtout communiquer avant les élections régionales.

- **Calendrier 2015/2016 de la commission permanente**

Le 19 février 2016 les directeurs diocésains seront en session à Assise ; la Commission Permanente est donc déplacée au 26 février 2016.

- **Office International de l'Enseignement Catholique (OIEC)**

Le prochain congrès de l'OIEC se déroulera à Rome du 18 au 21 novembre 2015. Les inscriptions seront individuelles.

- **Personnels et politique de santé**

Après de premiers échanges lors de la Commission Permanente de mars, les discussions ont repris sur la nécessité d'une visée et d'une politique de l'Enseignement Catholique en termes de santé et d'éducation à la santé.

Les propos ont été extrêmement riches et variés montrant tout l'intérêt porté au sujet. Pour autant, avant d'envisager la création d'un groupe de travail et afin de mieux sérier les enjeux, il a été décidé de demander au département éducation du SGEC et à l'UGSEL de dresser un tableau complet de toutes les obligations qui incombent aux établissements scolaires en matière de santé.

Ce dossier sera repris pour la Commission Permanente de septembre.

- **Rentrée 2016 et préparation des rentrées à venir**

Suite à la réunion du 8 avril avec les Secrétaires généraux de CAEC et les Présidents des organisations professionnelles de chefs d'établissement, les membres de la Commission Permanente ont été amenés à définir les orientations qui vont servir de base à la préparation des rentrées scolaires 2016/2017 et suivantes.

A aujourd'hui il y a évidemment encore beaucoup d'inconnues, comme le volume global de la dotation ou le coût de la réforme du collège. Il y a aussi un certain nombre de contraintes qui, elles, sont déjà certaines, comme les postes résultant de l'extension des décharges de direction en premier degré, les postes découlant de l'augmentation des décharges syndicales et comme chaque année la réserve ministérielle.

Après avoir étudié les différentes options possibles, les membres de la Commission Permanente ont décidé de privilégier des réflexions à partir notamment de l'école des

réussites, des indicateurs de mixité et du redéploiement démographique en ayant isolé au préalable l'éducation prioritaire. Ces orientations évolueront au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

- **Laïcité et valeurs de la République**

- **Plan de formation**

Les séminaires inter-académiques organisés par l'éducation nationale, en présence de représentants de l'enseignement catholiques, se sont très bien passés.

Par ailleurs, l'Etat nous a alloué une enveloppe de 1,5 M€ pour couvrir tous les frais de formation aux valeurs de la République. Cette somme va donc nous permettre de rembourser les frais de déplacements des membres de l'Enseignement Catholique qui ont participé à ces séminaires, d'organiser en mai prochain une rencontre nationale qui réunira outre nos participants aux séminaires académiques, d'autres personnes volontaires. Enfin, elle servira à financer une soixantaine de sessions organisées à travers le territoire pour former des membres des communautés éducatives dont les chefs d'établissement qui auront à développer toute une dynamique autour de la laïcité, des valeurs de la Républiques, en articulation avec le projet de l'Enseignement catholique.

Un groupe d'ingénierie a d'ailleurs été mis en place pour travailler sur des plans de formation à partir du communiqué de la commission permanente diffusé en janvier dernier.

- **Contribution de l'Enseignement Catholique**

Mis en place bien avant les événements de janvier et leurs suites, le groupe de travail sur la laïcité finalise ses travaux qui seront accessibles sur le site de l'Enseignement Catholique dès le mois de septembre.

Seront mis à disposition des fiches introductives concernant la notion de la laïcité, la laïcité et l'histoire, la laïcité et l'Eglise ou bien encore le fait religieux et la laïcité.

D'autres fiches juridiques concernant le caractère propre et la liberté de conscience des enseignants, le caractère propre et le recrutement des enseignants, le règlement intérieur opposable au personnel OGEC et autres ou le règlement intérieur élèves et laïcité seront mis en ligne de même que des études de cas et toutes les actualités liées à ce sujet.

- **Reconnaissance confiante des responsabilités éducatives réciproques de l'établissement, de la famille et de l'élève**

En novembre 2014, les membres de la Commission Permanente ont décidé de la constitution d'un groupe de travail chargé de réfléchir au « contrat éducatif de confiance » qui est l'une des propositions résultant du XVIII<sup>ème</sup> congrès de l'APEL nationale.

Quatre mois après, les résultats des premiers travaux du groupe ont été présentés aux membres de la Commission Permanente. Partant de la reconnaissance confiante des responsabilités éducatives réciproques de l'établissement, de la famille et de l'élève, ce

groupe a revisité les responsabilités des uns et des autres au regard de l'ouverture à tous de l'établissement, de la confiance réciproque, de la communication et de l'information, de la vie scolaire et du suivi de la scolarité.

Concernant la décision de la Ministre de l'Education Nationale de faire signer la charte de la laïcité par les parents au moment de l'inscription de leur enfant, bien que cette charte ne nous soit pas opposable et qu'il soit par ailleurs peu probable que nous puissions atteindre la concorde nationale par la signature de textes, il est proposé aux établissements d'intégrer dans leur projet éducatif un paragraphe sur l'adhésion aux valeurs de la République.

Ces propositions ont été acceptées par les membres de la Commission Permanente y compris la démarche de réunir l'ensemble des documents allant du projet d'établissement au règlement intérieur et de les faire approuver par les parents d'élèves et/ou les élèves sous la forme d'une seule et même signature.

- **Régionalisation**

La régionalisation est un des enjeux forts de l'Enseignement Catholique et chacun à son niveau doit s'y préparer activement.

Sans volonté normative mais avec le souhait d'accompagner voire d'animer ce changement, les membres de la Commission Permanente ont échangé sur ce qui pourrait être un vade-mecum, un guide méthodologique ou une convention régionale type.

Ce document pourrait rappeler les grands principes qui régissent l'Enseignement Catholique, identifier les compétences et rôles des interlocuteurs, les instances et les méthodes de gouvernance. Il pourrait aussi développer un certain nombre de thèmes comme l'éducation et la formation en région, les financements ou bien encore l'aménagement et l'animation des territoires.

Ce document sera présenté aux membres de la Commission Permanente au fur et à mesure de sa rédaction.